

Manuel - Utilisateurs UNIREG

Utilisation d'UNIREG "Gestion des Débiteurs IS"

Unireg



Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

Informations sur le document

Projet	Vision 2010-Sirec
Titre	Gestion des débiteurs IS
Date	12.08.2009
Version	Unireg V3.01
Auteur	Annie Ourliac
État	en cours de rédaction
Fichier	gestion-debiteurIS.doc

Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Août 2009	0.01	Création du document	zciaoc



Table des matières

4.10 GES1	FION DES DÉBITEURS IS	. 3
	lise à jour de l'onglet "Dossier apparentés"	
	Association d'un débiteur IS (impôt à la source) avec un Tiers existant	
	Création d'un rapport de travail pour un nouveau sourcier	
4.10.1.3	Fin d'un rapport de travail entre employeur débiteur IS et sourcier	.7

4.10 Gestion des débiteurs IS

Plusieurs fonctionnalités sont prévues au sein d'UNIREG pour la gestion des débiteurs IS:

- La création des débiteurs se basant sur un tiers ordinaire existant. (Voir la description au chapitre 5.1.2.3.4 du manuel d'aide "UNIREG_Menu_Création InconnuCdH").
- La création de rapport de travail. (Voir la description au chapitre 5.1.2.3.3 du manuel d'aide "UNIREG_Menu_Création InconnuCdH").
- La gestion des listes récapitulatives. (Voir la description dans le manuel d'aide "UNIREG_Listes Récapitulatives").
- Les modifications de certains paramètres par le lien **"Modifier"** de l'onglet "dossiers apparentés", décrit dans le présent document. (Voir aussi la description au chapitre 4.7.4.3 du manuel d'aide "UNIREG_MAJ_Dossier apparentés").
- L'association entre un débiteur IS et un tiers ordinaire existant, décrit dans le présent document.

Il est cependant important de souligner que ces opérations sont principalement réservées aux utilisateurs ayant les droits nécessaires, en occurrence les droits "Opérateurs de type Gra IS".

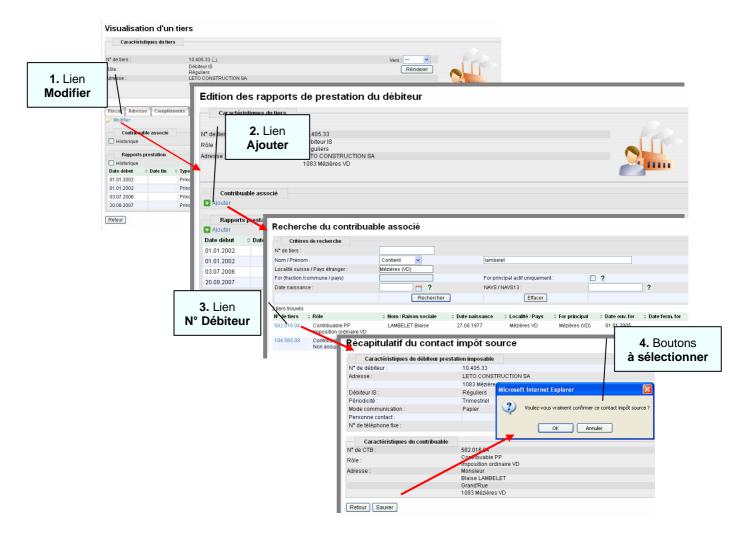
De plus, il est fondamental de rappeler que seules les caractéristiques qui ne sont pas issues du contrôle des habitants ou de l'identité de l'entreprise dans le registre des personnes morales sont modifiables pour tous les tiers ; soit: les fors fiscaux, les adresses, les informations relatives au contact (numéro de téléphone...), les coordonnées financières, les rapports entre tiers, etc.



4.10.1 Mise à jour de l'onglet "Dossier apparentés"

4.10.1.1 Association d'un débiteur IS (impôt à la source) avec un Tiers existant

Dans certaines situations, l'association entre un débiteur IS et un tiers, existants dans le registre, s'avère indispensable afin de regrouper les renseignements les concernant et à terme de répondre à une volonté, celle d'assainir le registre.



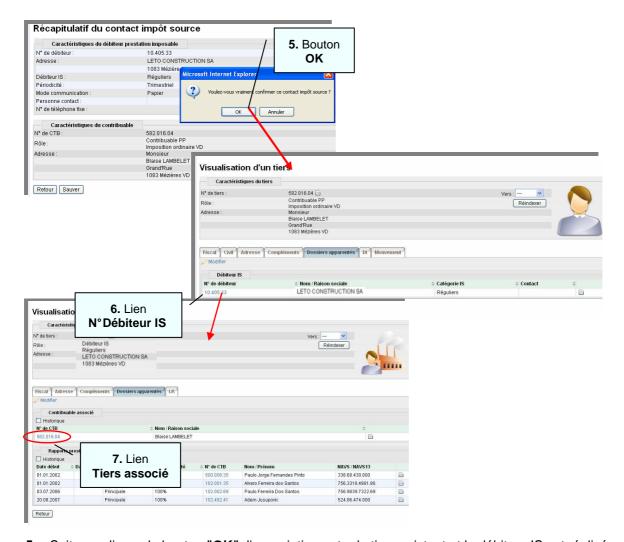
- 1. Depuis l'onglet "Dossiers Apparentés" du débiteur IS affiché à l'écran, le lien **"Modifier"** donne l'accès à différentes fonctions afin d'effectuer des changements : modifications ou créations (adjonctions).
- 2. En cliquant sur le lien "Ajouter" du bloc "Contribuable associé" une nouvelle page est générée en vue de rechercher le tiers déjà existant.
- **3.** La recherche ayant aboutie, le clic sur le lien "N°Tiers" présent, permet l'affichage du récapitulatif des données du débiteur IS ainsi que du tiers qui sont à associer.
- **4.** Une fois le contrôle des données effectuées, le bouton **"Sauver"** valide cette association. Un message d'avertissement est émis, permettant de confirmer ou pas cette opération par la sélection d'un des deux boutons mis à disposition.



Pour rappel, les caractéristiques civiles du tiers de référence ne sont pas modifiables. Seules le sont les caractéristiques spécifiques à l'utilisation du tiers par l'ACI, à savoir les adresses et caractéristiques du débiteur de l'impôt à la source.

Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

Suite "Association débiteur IS - tiers existant"



- 5. Suite au clic sur le bouton "OK", l'association entre le tiers existant et le débiteur IS est réalisée en créant un nouveau dossier apparenté sous le bloc "Débiteur IS". Il est visible lors de l'affichage du tiers associé.
- **6.** Par le lien "N° du débiteur", l'accès au débiteur est possible. L'onglet "Dossiers apparentés" met en évidence cette association avec le tiers existant sous le bloc "Contribuable associé".
- 7. En tant que lien dynamique, le N° de tiers permet d'atteindre à nouveau le tiers lié.



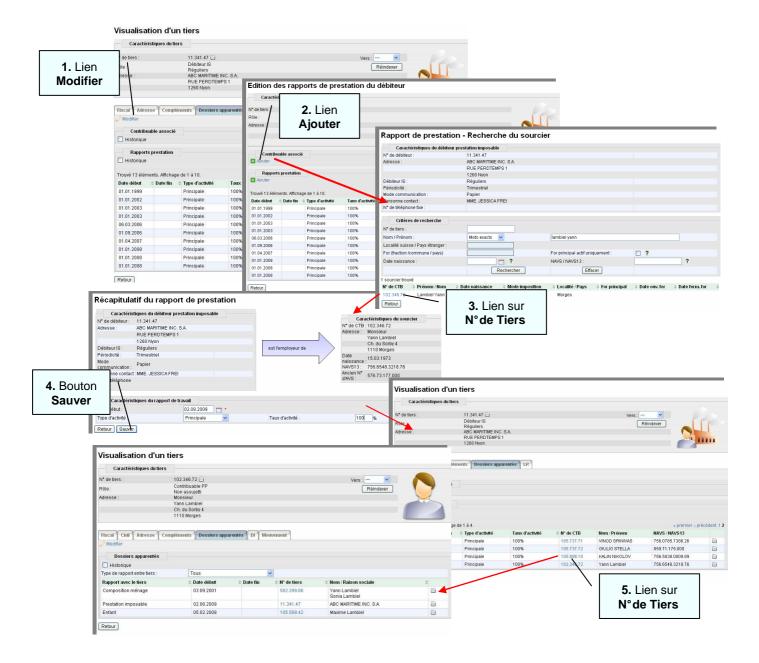
Les caractéristiques civiles du tiers existant (nom, prénom, adresse) sont reprises et viennent écraser celles du débiteur IS.



Il est important de souligner que la règle définie pour les adresses est maintenue dans ce contexte. En effet, toute information ayant été saisie au préalable par le registre fiscal pour chacun des débiteurs IS prévaut sur la mise à jour des données civiles. De fait, toutes adresses du débiteur IS ayant été surchargées sont conservées.



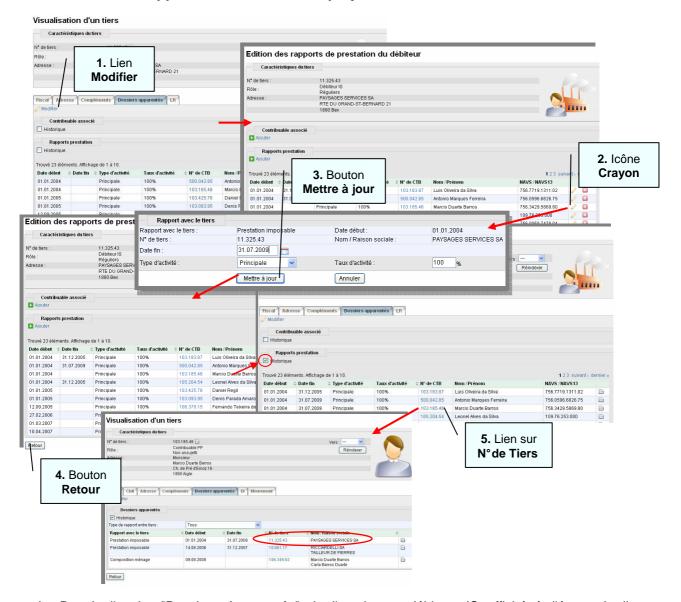
4.10.1.2 Création d'un rapport de travail pour un nouveau sourcier



- Depuis l'onglet "Dossiers Apparentés" de l'employeur débiteur IS affiché à l'écran, le lien "Modifier" donne l'accès à différentes fonctions afin d'effectuer des changements : modifications ou créations (adjonctions).
- **2.** En cliquant sur le lien **"Ajouter"** du bloc "Rapports prestation", une nouvelle page est générée en vue de rechercher le sourcier existant.
- 3. La recherche ayant aboutie, le clic sur le lien "N°Tiers" présent, permet l'affichage du récapitulatif des données et du lien établi entre l'employeur débiteur IS et le sourcier qui sont à rapprocher.
- **4.** Une fois le contrôle des données et du lien effectué, le bouton **"Sauver"** valide cette action. Le rapport de prestation imposable est créé et est visible dans la liste des dossiers apparentés de l'employeur débiteur IS concerné.
- **5.** Le clic sur le lien **"N° Tiers"** du sourcier lié permet de générer à l'écran les données correspondantes du tiers sourcier. Les dossiers apparentés du tiers sourcier sont visibles, notamment la prestation imposable qui le lie avec son employeur.



4.10.1.3 Fin d'un rapport de travail entre employeur débiteur IS et sourcier



- Depuis l'onglet "Dossiers Apparentés" de l'employeur débiteur IS affiché à l'écran, le lien "Modifier" donne l'accès à différentes fonctions afin d'effectuer des changements : modifications ou créations (adjonctions).
- 2. En cliquant sur l'icône "Crayon" du tiers sourcier concerné, le rapport de prestation imposable devient éditable. L'overlay met en évidence les principales caractéristiques liant l'employeur et le sourcier.
- 3. La date de fin du contrat est saisie dans le champ ad doc de l'overlay généré, et le bouton "Mettre à jour" permet de confirmer cette action en retournant sur la page d'édition de l'employeur.
 - A ce niveau, la date de fin du rapport de prestation imposable n'est pas encore mise à jour et donc pas visible à l'écran. L'étape suivante va mettre en évidence cette démarche.
- **4.** Le clic sur le bouton **"Retour"** confirme la mise à jour de l'opération effectuée et rend visible la date de fin du rapport de prestation imposable.
 - Il est indispensable d'activer la case "Historique" pour visualiser toutes les fins de rapport de prestation imposable.
- **5.** Le clic sur le lien **"N° Tiers"** du sourcier lié permet de générer à l'écran les données correspondantes du tiers sourcier. Les dossiers apparentés du tiers sourcier sont visibles, notamment la prestation imposable qui le lie avec son ancien employeur.